DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois septembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Quorum : 17
Nombre de conseillers présents : 32

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Clément RAVAUD, Marie-Pierre ROBERT, Laurent CHASSAT, Anca VORONIN, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Laurent PHIALIP, Jean-Christophe ROMAND, François SALAGNAC, Pascale ETIENNE, David PENOT, Laurent GERALD, Vincent LABRUNE, Cécile LAMOURAUX, Nadine NADAUD, Martine LERICHE, Sylvie MILLON, Gilles MONTI, Philippe PRINCE, Daniel RAYMONDIE, Virginie CHARPATEAU, Françoise MALEFOND, Patricia GADAUD, Claire MARCHAND, Stéphanie PANTEIX, Lysandre MERLIER, Valérie MILLON, Patricia LAMOUREUX, Jean-Luc LABRUNIE.

Excusée par procuration :
Danielle TODESCO donne procuration à Franck LENOIR en date du 22 septembre 2026

Secrétaire de séance : Franck LENOIR

Objet : Dénomination du parvis Samuel Paty
Délibération 105

Le 16 octobre 2020, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, était assassiné aux abords de son établissement pour avoir enseigné la liberté d'expression à ses élèves.

Il ne s'agissait pas d'un acte dirigé contre un homme seul. En frappant un professeur dans l'exercice de son métier, cet assassinat visait l'École de la République elle-même, la liberté de conscience et le principe de laïcité qui fondent notre pacte républicain.

La Ville de Panazol, engagée de longue date au service de l'École, de l'éducation et des valeurs républicaines, souhaite inscrire durablement cette mémoire dans son espace public. Non comme un geste de circonstance, mais comme un repère offert aux générations à venir.

À cette fin, il est proposé de dénommer « Parvis Samuel Paty » l'espace public situé en centre bourg, sur le parvis aménagé devant l'école maternelle Pauline Kergomard et à proximité immédiate du groupe scolaire élémentaire Jaurès-Turgot.
Le choix de ce lieu est délibéré. Il ne s'agit pas d'un espace de recueillement à l'écart, mais d'un lieu de vie quotidienne, traversé chaque jour par les enfants, leurs familles et les équipes

éducatives. C'est aux abords des classes que l'engagement d'un professeur prend tout son sens, et c'est là que ce nom sera lu, prononcé et expliqué, année après année.

Cette démarche a été conduite en lien avec l'association Unité Laïque, porteuse de l'initiative nationale « Honorer Samuel Paty – Honorer la République », et avec l'accord exprès de la famille de Samuel Paty, recueilli par l'intermédiaire de l'association.

Il est également proposé d'associer à cette dénomination un temps d'hommage public et une action pédagogique pérenne conduite avec les écoles de la commune.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;
VU le Code de l'éducation, et notamment son article L.111-1 ;
VU la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État ;
VU la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;
VU l'accord de la famille de Samuel Paty, transmis par l'association Unité Laïque ;
VU l'avis favorable de la commission compétente réunie le 14 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à la dénomination des voies et espaces publics de la commune ;
CONSIDÉRANT que l'assassinat de Samuel Paty a constitué une atteinte directe à l'École de la République, à la liberté d'expression et au principe de laïcité ;
CONSIDÉRANT que la commune entend témoigner de son attachement à ces principes et transmettre cette mémoire aux jeunes générations ;
CONSIDÉRANT que le site retenu, situé au cœur du centre bourg et au contact immédiat des établissements scolaires, donne à cette dénomination sa pleine portée symbolique et pédagogique ;
CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE DÉNOMMER** « Parvis Samuel Paty » l'espace public situé en centre bourg, sur le parvis devant l'école maternelle Pauline Kergomard, à proximité immédiate du groupe scolaire élémentaire Jaurès-Turgot.
- **D'AUTORISER** l'apposition, sur ce site, d'une plaque de dénomination portant la mention suivante :

PARVIS SAMUEL PATY
1973 – 2020
Professeur d'histoire-géographie
Assassiné le 16 octobre 2020
pour avoir enseigné la liberté d'expression

- **DE FIXER** l'inauguration officielle du Parvis Samuel Paty au vendredi 16 octobre 2026, date du sixième anniversaire de sa disparition.
- **D'INSCRIRE** la Ville de Panazol dans l'initiative nationale « Honorer Samuel Paty – Honorer la République » portée par l'association Unité Laïque.

- **D'ENGAGER**, en lien avec les équipes éducatives des écoles de la commune, une action pédagogique annuelle autour de la laïcité, de la liberté d'expression et de la mémoire de Samuel Paty.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des formalités consécutives à cette dénomination, notamment la mise à jour du plan communal, de la Base Adresse Locale et Nationale, ainsi que l'information des services concernés (services de secours, services postaux, concessionnaires de réseaux, IGN).
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la commune, exercice 2026.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

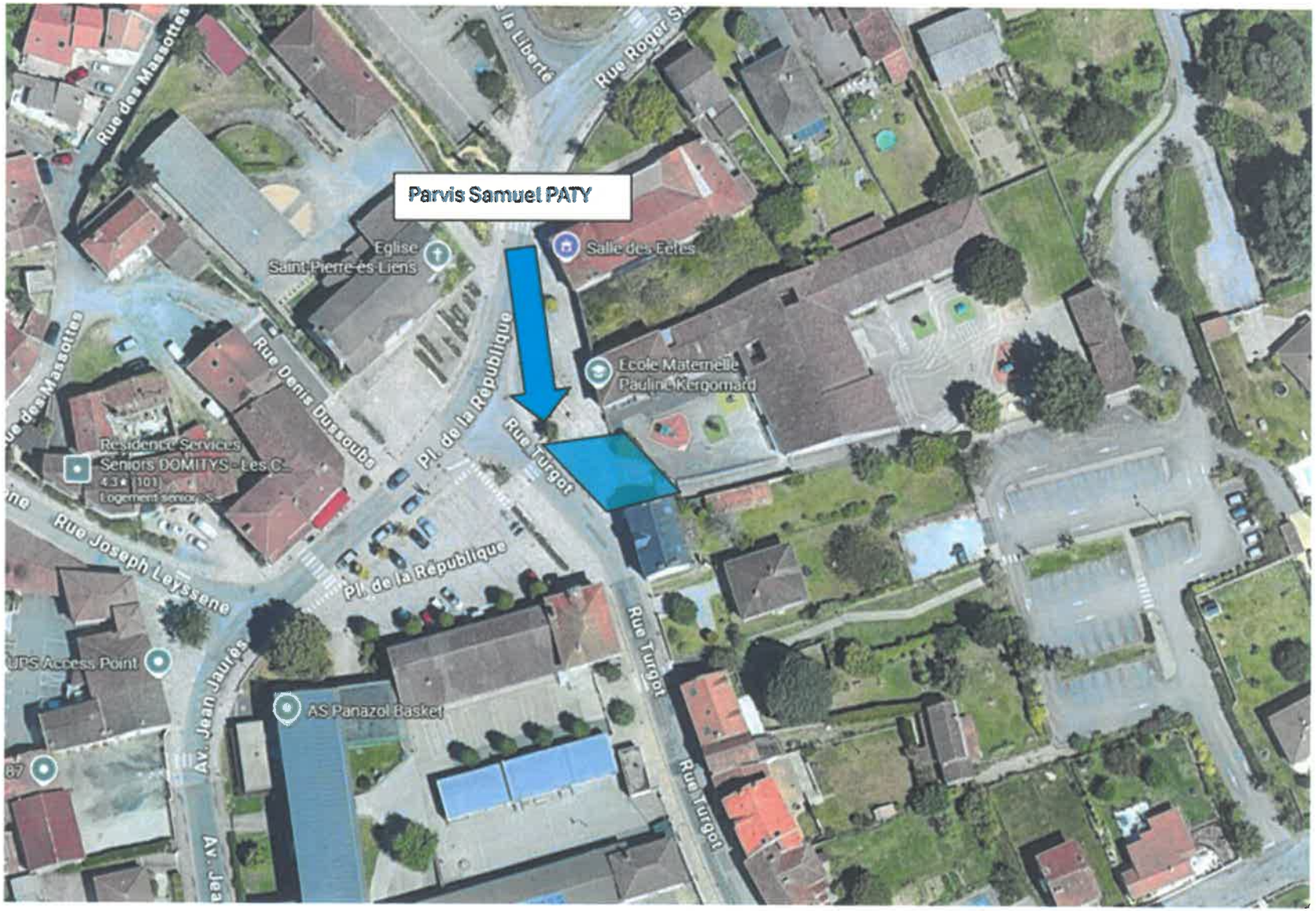
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie, le 25 septembre 2026

Le Maire



Fabien DOUCET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le 28/09/2026
Publié ou notifié
29/09/2026


Parvis Samuel PATY
Rue des Massottes
Rue de la Liberté
Rue Roger S
Eglise
Saint-Pierre-ès-Liens
Salle des Fêtes
Rue Denis Dussoubs
Pl. de la République
Ecole Maternelle
Paulin Kergomard
Rue Turgot
Residence Services
Seniors DOMITYS - Les C...
4.3★ (101)
Logement senior S...
Rue Joseph Leyssene
Pl. de la République
Rue Turgot
UPS Access Point
Av. Jean Jaurès
AS Panazol Basket
Rue Turgot
Av. Jea

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Dénomination du parvis Samuel Paty

Date de décision: 25/09/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 28/09/2026

Numéro de l'acte : 06_DELIB105

Identifiant unique de l'acte : 087-218711406-20260925-06_DELIB105-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1
Autres domaines de competences
Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : DELIB105-Dénomination du parvis Samuel Paty.pdf (99_DE-087-218711406-20260928-06_DELIB105-DE-1-1_1.pdf)